

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
SECONDAIRE-SPÉCIAL DE LA RÉPUBLIQUE
D'OUZBEKISTAN**

**INSTITUT DES LANGUES ÉTRANGÈRES D'ÉTAT DE
SAMARCANDE**

FACULTÉ DE PHILOGIE ROMANO-GERMANIQUE

CHAIRE DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES

TRAVAIL DE COURS

**THÈME: ANALYSE COMPARÉE DES CONSTRUCTIONS PASSIVES,
DANS LE FRANÇAIS ET L'OUZBEK**

Dirigeant scientifique:

Asadov M.

Travail effectué:

étudiante du groupe 3.06
Tirkacheva H.

SAMARCANDE 2015

Table de matières :

I. INTRODUCTION.....	3
II.PARTIE GÉNÉRALE.....	4
2.1.Les voix dans le français.....	6
2.2.La théorie de la voix passive dans le français.....	12
2.3.L'analyse comparative de la voix passive de l' ouzbek et du français.....	20
III.CONCLUSION.....	21
LISTE DE LITTÉRATURES UTILISÉES	

INTRODUCTION

« La catégorie morphologique de la voix (parfois encore appelée de son nom traditionnel grec de diathèse) est souvent considérée comme exclusivement propre au verbe. Elle permet en effet de signaler l'attitude du sujet à l'égard du processus: grossièrement agent du verbe actif, patient du verbe passif, à la fois agent et patient du verbe pronominal (parfois dit moyen) »¹.

Remarque. -Le nom peut cependant être également porteur de notions de l'ordre de la diathèse. L'ambiguïté bien connue de syntagmes tels que l'amour de Jeanne ou la critique de Chomsky peut être interprétée du point de vue sémantique comme l'indistinction entre l'action agie et l'action subie (Chomsky critique ou est critique). Il est vrai que dans ce cas, c'est le même signifiant qui est utilisé pour les deux « voix ». Il n'en va pas de même dans des couples de suffixés tels que destinataire /destinateur, administrateur/administré, enseignant/enseigné, etc. où l'alternance des deux suffixes peut être décrite comme une flexion en voix du nom, même si partiellement, cette flexion est empruntée au paradigme des formes verbales. Pour les adjectifs, le suffixe *-able* (et ses variantes *-ible* et *-uble*) peut être considéré comme un morphème de diathèse : il marque la possibilité de réalisation d'un procès envisagé de façon passive : ce n'est pas mangeable.

¹M. Arrivé, F. Gadet, M. Galmiche La grammaire d'aujourd'hui FLAMMARION 1986.681p

PARTIE GÉNÉRALE

1. Les voix dans le français

Inversement, un certain nombre de verbes –notamment parmi les plus fréquents :être avoir (sauf cas exceptionnels), aller, etc. -sont inaptes à recevoir la flexion en voix: il s’agit des verbes intransitifs et attributifs. D’autre part, l’infinitif, qui comporte bien un passif avec auxiliaire et un passif pronominal, neutralise dans certains cas cette opposition:*un tissu facile à laver (à être lavé)*.

L’énumération qu’on vient de faire laisse d’elle-même apparaître, notamment dans les remarques, certains faits qui invitent à nuancer quelque peu la rigueur apparemment absolue de la définition morphologique du verbe français :

- aucune des catégories envisagées n’est exclusivement propre au verbe ;
- inversement, il existe des formes verbales et même des verbes qui restent à l’écart de certaines catégories.

Si on envisage des langues autre que les langues indo-européennes modernes, on fait les constatations suivantes :

a)La définition morphologique du verbe par un ensemble de catégories ne se fait pas toujours de la même façon:en guirani (au Paraguay) et en comox (Colombie britannique), c’est le nom qui comporte une conjugaison temporelle. Le tûbatulabal (langue utoaztèque parlée au Colorado) ajoute à la flexion en temps du nom une flexion en personne : j’ai mangé se traduit dans cette langue par un « nom » « mangeur »affecté par les suffixes du passé et de la 1ère personne (« mangeur passé-je »). Dans d’autres langues amérindiennes, ce sont l’adjectif, le pronom interrogatif, souvent les numéraux qui se « conjuguent ». En finnois, la négation elle-même comporte une flexion en personne, qu’on peut traduire en français par un verbe métalinguistique tel que nier : « je nie dormir, tu nies dormir »etc.

b)Il est même possible, à propos d’un nombre non négligeable de langues, de se poser la question de l’existence morphologique du verbe. Le chinois a longtemps

été présenté par les linguistes comme l'un des meilleurs candidats à ce statut de « langue sans verbe ». Si certains morphèmes du chinois sont apter, suivant le cas, à fonctionner comme « noms » ou « verbes » (c'est d'ailleurs aussi le cas en français de formes telles que *danse* dans *la danse* et *elle danse*), d'autres sont préassignés à l'emploi verbal. Des suffixes spécifiques confèrent à ces former des marques aspectuelles. En revanche, le kalispel (langue amérindienne de la côtenord du Pacifique, aujourd'hui pratiquement morte) répartit les catégories morphologiques entre plusieurs classes de telle façon qu'il est impossible d'isoler l'une d'autre elles comme verbe (ni, corrélativement, comme nom) du point de vue morphologique. Il en va de même en nootka, langue de la Colombie britannique.

Plusieurs constats s'imposent.

Premier constat : le domaine des verbes passivables est soumis à des restrictions. Cette situation se retrouve, par exemple, dans les paradigmes suivants :

- a. *Cette voiture pèse une tonne*
- b. *Une tonne est pesée par cette voiture*
- a. *Jean sent la rose*
- b. *La rose est sentie par Jean*
- c. *Cette rose a été sentie par Jean*
- a. *Jean fait l'idiot paraît idiot*
- b. *L'idiot est fait par Jean / Idiot est paru par Jean*
- a. *Jean a son livre de chevet à côté de lui*
- b. *Son livre de chevet est eu par Jean à côté de lui*
- c. *Jean possède le champ du bout de l'île*

d. Le champ du bout de l'île est possédé par Jean

Il existe par ailleurs très peu de verbes passivables sans contreparties actives.

Second constat : la présence du « complément d'agent » n'est pas toujours attestée, comme on le voit dans :

a. Le daim a été tué

b. La lettre a été écrite

qui ont pour contreparties actives :

a. On a tué le daim

b. On a écrit la lettre

Ce deuxième constat nous amène immédiatement à nous interroger sur la construction canonique de la phrase passive. La construction canonique est-elle la passive avec complément d'agent du type que l'on appellera « passive longue » ou bien la passive sans complément d'agent que l'on appellera « passive courte » du type et Si c'est la passive longue du type de qui sert de forme canonique, alors et auraient des structures dérivées par des effacements ou feraient appel à des éléments reconstituables (par le contexte, par exemple). Si c'est la passive courte du type de ou qui sert de modèle, il faut expliquer alors comment sont construites les passives longues, du type de. Troisième constat : certaines contractions passives s'expriment à l'aide du réfléchi, d'autres par la construction être + participe passé (constructions périphrastiques) :

a. Ce vin se déguste avec plaisir

b. On déguste ce vin avec plaisir

L'examen d'autres constructions nous amène à élargir le domaine du passif traditionnel. On rencontre en effet des constructions passives impersonnelles qui ont des contreparties actives :

a. On a couru un cent mètres ce matin dans la cour du lycée

b. Il a été couru un cent mètres ce matin dans la cour du lycée

La notion de passif n'est pas réduite, comme on pourrait le croire, aux seuls verbes transitifs. Nous le voyons bien dans les constructions passives intransitives en allemand ou en latin ou dans les constructions passives associées à des compléments d'objets indirects en anglais .

Remarquons que des constructions impersonnelles passives se rencontrent aussi en français :

a. Toutes les jeunes filles ont dansé un quadrille au bal du collège

b. Il a été dansé un quadrille par toutes les jeunes filles au bal du collège

Si la construction du type de ne s'observe pas en français, la construction est à rapprocher du passif :

a. Le percepteur a remboursé Jean d'une partie de ses impôts

b. Jean s'est vu remboursé d'une partie de ses impôts par le percepteur

Quatrième constat : la relation actif / passif ne peut pas être caractérisée comme une simple opposition agent / patient.

En effet, si dans un certain nombre d'exemples, il se manifeste clairement une opposition entre un agent qui « agit » sur un patient et un patient qui « subit » l'action, il est plus difficile, en revanche, de soutenir une telle affirmation pour des exemples comme :

a. Les colonnes du temple supportent le toit

b. Le toit est supporté par les colonnes du toit

a. L'aspirine soigne bien cette grippe

b. Cette grippe se soigne bien par l'aspirine

c. Cette grippe a été soignée avec de l'aspirine

Il s'avère donc nécessaire de distinguer entre l'agent lexical (celui qui « agit » sur celui qui « subit »), l'agent sémantique (celui qui « garde le contrôle » sur l'action exercée) et l'agent grammatical, ce qui permettra d'éviter toute assimilation naïve entre la notion commune de passivité et la notion grammaticale exprimée par des procédés morphosyntaxiques précis.

Ces quatre constats montrent bien que la notion de passif n'est pas simple, surtout si l'on veut en donner une caractérisation générale qui permettrait d'une part d'identifier de façon précise les constructions passives (du moins dans les langues qui possèdent des passives comme les langues accusatives) et, d'autre part, de situer la voix passive dans l'ensemble des autres voix (ou diathèses) comme le moyen, le médio-passif ou les constructions impersonnelles.

1. Problèmes soulevés par le passif

Tout traitement du passif doit apporter des réponses claires aux questions suivantes :

1) La relation entre une construction passive et sa contrepartie active (lorsqu'elle existe) est-elle une relation d'équivalence ou bien une relation d'un tout autre type ?

Comment expliquer l'absence d'une paire active / passive ? Cette absence est-elle prédictible par les propriétés sémantiques des verbes ?

2) Quelle est la relation entre la passive longue et la passive courte ? La passive courte sert-elle de schéma de base à la passive longue ou l'inverse ? La notion « d'effacement de l'agent » est-elle satisfaisante ?

3) Peut-on définir un prédicat passif ? Quel est le rôle de la notion d'agent

grammatical dans la passivation ? Le français a-t-il plusieurs procédés d'encodage du prédicat passif ? Quelles sont les valeurs sémantiques des marqueurs morpho- syntaxiques du passif français (participe passé + être + par / de ; se + verbe) ? Peut-on considérer une certaine compositionnalité dans les procédés d'encodage de la passivation ?

4) Peut-on isoler une fonction générale associée à la passivation ? S'agit-il d'une promotion thématique du patient (exprimée syntaxiquement par la promotion de l'objet direct de l'actif) ou d'une « dégradation » (en anglais : « demotion ») de l'agentivité ou plus simplement d'une non-explication de l'agent qui, bien que toujours sous-entendu, n'est pas nécessairement spécifié. Peut-on replacer la fonction de la passivation dans une perspective discursive ? En particulier, lorsque la passive longue apparaît, quelle est alors la fonction discursive du « complément d'agent » ?

La passivation est-elle étroitement liée à la transitivité des verbes ? La caractérisation du schéma de base des passives (courtes et longues) est-elle compatible avec des constructions passives qui sont associées à des constructions intransitives, phénomène que l'on observe dans un certain nombre de langues ?

Nous avons déjà répondu en partie à ces questions dans une monographie. Au paragraphe suivant, nous résumons brièvement notre position sur le passif, en renvoyant à notre ouvrage pour les détails de l'argumentation et pour les représentations formelles qui y sont proposées.

Pour pallier l'insuffisance des critères morphologiques, qui ne sont vraiment opérants que pour certaines langues-précisément celles pour lesquelles a été créée la terminologie grammaticale: incontestable cercle vicieux- il est indispensable de cerner la classe du verbe par des critères sémantico-syntaxiques. De ce point de vue, on constate qu'un énoncé fini (en gros, une phrase) exige la présence d'un élément qui, quels qu'en soient les caractères morphologiques, assume deux fonctions :

a) assurer la cohésion, entre eux, des différents éléments de l'énoncé ;

b)mettre en relation l'énoncé ainsi constitué avec les éléments de la réalité non linguistique visés par l'acte d'énonciation. Soit, par exemple, la phrase ***le professeur apprend la grammaire aux enfants***. C'est le mot apprend-en français caractérisé morphologiquement comme verbe-qui exerce ces deux fonctions :

-il établit une relation avec les autres éléments de la phrase qui, par son intermédiaire, entrent en relation les uns avec les autres. Si on supprime le verbe apprend, on obtient non une phrase, mais un paquet de syntagmes :***le professeur, la grammaire, aux enfants***, dépourvus de relations réciproques. Chacun de ces syntagmes, pris à part, a bien un signifié. Mais l'ensemble qu'ils constituent n'a pas de signifié global. Il suffit de réintroduire le verbe, à la place que lui assignent les contraintes distributionnelles, pour conférer un signifié à l'ensemble qui, accédant au statut de phrase prend de ce fait le statut de signe linguistique, au même titre, quoique dans des conditions différentes et à un niveau hiérarchique différent, que le signe linguistique minimal qu'est le morphème.

-du signifié global ainsi constitué, le verbe a en outre pour fonction de dire qu'il est vrai (ou faux, ou de mettre en question sa vérité ou encore de suspendre sa valeur de vérité) :quoi qu'il en soit, d'établir une relation entre la suite d'unités linguistiques que constitue la phrase et la réalité non linguistique. On sait que cette relation entre énoncé et réalité prend le nom de référence. On constate qu'il en va de même du point de vue de la référence et du point de vue du signifié:chacun des syntagmes de la phrase est bien pourvu d'un référent;mais l'ensemble qu'ils constituent n'est doté d'une référence globale que par l'intermédiaire du verbe. On notera que cette fonction – indissolublement énonciative et référentielle – du verbe ne se confond pas avec sa fonction prédicative, qui est l'interprétation logique, en termes de thème et de prédicat, de la fonction sémantico-syntaxique prédictif constitué par la phrase, le verbe ajoutait un « cela est » (ou « cela n'est pas ») implicite.

A l'analyse qui vient d'être donnée semble s'opposer l'existence, dans de nombreuses langues et notamment le français, de phrases sans verbe qui n'en semblent pas moins comporter les deux fonctions décrites. Statistiquement assez

rare au moins dans l'usage écrit du français, la phrase sans verbe y est pour l'essentiel spécialisée dans certaines modalités, notamment impérative et exclamative : ***lentement ! Quel silence ! quel écrivain !*** Mais on voit que ce type de phrase ne contredit qu'apparemment les analyses données. Elles peuvent, en effet, selon leur structure ou le type de langue dans lequel elles apparaissent, être décrites de l'une des deux façons suivantes :

-soit par l'intervention d'une transformation d'effacement du verbe, présent au niveau de la structure profonde ;

-soit par l'attribution des fonctions sémantico-syntaxiques le plus souvent exercées, en français, par le verbe à un élément qui n'en présente pas les aspects morphologiques.

En définitive pour s'en tenir au français on tiendra compte et des éléments morphologiques énumérés au début de l'article et des considérations sémantico-syntaxiques qui sont apparues ensuite. On définira donc le verbe comme la classe grammaticale qui pourvue d'un ensemble spécifié de catégories morphologiques est apte à exercer la double fonction de cohésion et de référenciation de l'énoncé fini minimal qu'est la phrase à la différence du nom et du pronom qui (sauf précision explicite voir plus haut) visent un référent pensé comme immuable dans le temps le verbe est donc spécialisé dans l'indication des relations entre les éléments de la réalité - à commencer par les personnes en jeu dans l'acte d'énonciation. Or ces relations sont nécessairement inscrites dans le temps. Toute phrase de la langue par exemple *les touristes regardent les Pyramides* fait apparaître cette opposition entre la référence des syntagmes nominaux et des syntagmes verbaux. C'est ce qui se manifeste, morphologiquement, par l'importance de catégories du temps et de l'aspect - au point qu'elles ont souvent été utilisées de façon exclusive pour définir le verbe. C'est aussi ce qui explique le choix généralement fait du terme *procès* pour désigner le signifié du verbe envisagé comme classe grammaticale : le *procès* s'oppose en effet à l'*objet* en ce qu'il se déroule dans le temps.

Les voix indiquent la relation existant entre le verbe d'une part, le sujet (ou le complément d'agent) et le complément d'objet direct d'autre part.

- a) Les verbes transitifs, c'est-à-dire qui sont construits avec un objet direct se trouvent à la voix active.

Un chauffard A RENVERSE un piéton

On dit aussi que les verbes intransitifs sont à la voix active mais cette notion n'est vraiment utile que lorsqu'on veut opposer l'actif et le passif.

- b) Les phrases contenant un verbe transitif peuvent sans que le sens profond change être transformées de telle sorte que le complément d'objet devient le sujet, le sujet devient complément d'agent et le verbe prend une forme spéciale, au moyen de l'auxiliaire *être* et du participe passé. C'est la voix passive.¹

Un piéton a été renversé par un chauffard.

Les formes simples sont formées d'un radical et d'une terminaison.

Tu équeutes les cerises.

Les formes composées sont formées de l'auxiliaire *être* ou *avoir* du participe passé du verbe.

2. La théorie de la voix passive dans le français

La construction de base du passif n'est pas la passive longue, mais la passive courte. Notre position s'appuie sur des faits empiriques et sur des considérations méthodologiques. J. Giry a communiqué ce type d'exemples sans contreparties actives : Assurance a été faite à Paul que Marie viendrait² qui cite également : Jamais secret n'a été aussi bien gardé.

¹ Nicolas Laurent Bénédicte Delaunay Bescherelle La grammaire pour tous 2012.p90

² GROSS Maurice, 1975. Méthodes en syntaxe.Paris Hermann p 234

Jamais on a pu garder secret. Un autre type d'exemple est donné par G. Gross. Luc est censé connaître ce fait. n cense que Luc connaît ce fait. M. Grevisse donne également l'exemple : « Multum » est déjà usité par Cicéron . Cicéron a déjà usité « multum ».

Il nous semble difficile et injustifié d'expliquer la construction de la passive courte à partir de la passive longue par un effacement du « complément d'agent » ou par appel à un « agent restituable par le contexte » et « omis » parce qu'il est justement restituable. En effet, un très grand nombre de langues n'ont pas de passifs longs (par exemple, arabe classique et turc) ⁴ mais uniquement des passifs courts. Nous ne connaissons qu'une seule langue — achenese — « qui aurait des passifs longs sans avoir de passifs courts »¹ (Lawler, 1977). De plus, dans les langues où ces deux types de constructions sont permises, les passives courtes ont une fréquence d'emploi bien supérieure aux passives longues. Enfin, dans certains contextes, il est impossible de restituer l'agent, même si par le passif on affirme l'existence d'un tel agent. Une des fonctions essentielles du passif (voir plus loin) consiste à donner un rôle totalement secondaire à l'agent. Dans les passives courtes, l'agent est a priori totalement indéterminé ; il peut, dans certains contextes seulement, être restitué. Ainsi, dans l'exemple , l'agent est éventuellement restituable, alors que dans l'agent reste parfaitement indéterminé :

Le vase a été cassé, c'est sans doute encore Pierre.

Le vase a été cassé, je le vois bien, il est recollé.

La plupart des théories du passif donnent une « explication » de la construction longue en laissant entendre que cette dernière est le modèle de base ; pour rendre compte de la construction courte, il est fait appel à des effacements, à une notion d'agent implicite ou encore à la notion

¹LAWLER John, 1977. « A agrees with B in Achenese : a Problem for Relational Grammar », in : P. Cole, J. M. Sadock (eds.). Syntax and Semantics 8. Grammatical Relations. New York : Academic Press : 219-248.

d'optionalité... Du point de vue méthodologique, il paraît difficile de pouvoir expliquer, dans les très nombreuses langues qui interdisent les passives longues, les constructions courtes par l'effacement de l'agent ou par son omission. Outre le statut très dangereux de l'opération d'effacement (en la permettant, on risque d'expliquer à peu près n'importe quoi), une telle opération a pour effet d'attribuer une place privilégiée à la passive longue.

La construction courte (du type *le daim a été tué*) semble être le modèle de base des constructions passives. La construction longue (du type ***le daim a été tué par le chasseur***) a une structure qui est organisée à partir de la structure de la construction courte ; elle est considérée comme une expansion de la première de la même façon que le daim court vite peut être considéré comme une expansion de la phrase *le daim court*. Dans la phrase, le « complément d'agent » *par le chasseur* est à rapprocher des compléments adverbiaux introduits par une préposition comme *par* ou *de*, ou, dans les langues à cas, par des cas obliques (par exemple, ablatif en latin ou instrumental en russe) qui sont des indices importants du caractère adverbial du syntagme :

Le daim a été tué (par le chasseur)

Dans notre perspective, le « complément d'agent » de la passive longue est un circonstant adverbial de la passive courte. Du reste, dans un certain nombre d'exemples, comme dans :

a. La maison a été démolie par le mistral.

b. La maison a été démolie par les ouvriers.

c. La maison a été démolie très rapidement.

on peut discuter du statut du syntagme *par le mistral* : est-il un « complément d'agent », commutable avec *par les ouvriers*, ou un simple complément adverbial, commutable avec un adverbe comme *très rapidement* ?

Ce type d'exemples montre la continuité entre les circonstants adverbiaux et les « compléments d'agent » et permet de comprendre pourquoi certaines langues ont exclu toute possibilité d'avoir des passives longues.

Notion de prédicat passif

Restreignons-nous provisoirement aux constructions des passives courtes du type. **Le daim a été tué.** Donnons une première analyse intuitive de cette phrase. Elle est obtenue en appliquant « le prédicat passif » **a-été-tué** sur le sujet. Ce prédicat est réalisé par un verbe intransitif; il est donc unaire. Le verbe passif est dérivé morphologiquement du verbe actif a-tué qui est transitif ; le prédicat actif associé est donc binaire. La phrase passive intransitive Le daim a été tué est réductible à sa contrepartie active transitive : **On a tué le daim.** Le verbe passif possède en français une morphologie plus complexe que celle du verbe actif. Dans le passif périphrastique, le verbe conjugué être opère sur le participe passé **tué** du verbe actif **tuer** pour construire l'expression verbale qui joue le rôle de prédicat.

Dans la construction passive pronominale et sa réduction à sa contrepartie active.

a. Maintenant, le cancer se soigne très bien à l'Institut Curie

b. Maintenant, on soigne très bien le cancer à l'Institut Curie.

le verbe intransitif se soigne est lui aussi morphologiquement dérivé du verbe actif soigne.

Nous sommes donc amenés à considérer le prédicat passif unaire, réalisé par le verbe passif intransitif, comme étant dérivé, par des opérations explicites, du prédicat actif binaire. Nous nous heurtons cependant au problème suivant : quelles sont les opérations qui permettent de dériver un prédicat unaire d'un prédicat binaire de façon à assurer la réduction d'une passive intransitive à l'active transitive correspondante ?

Pour répondre à cette question, la Grammaire Lexico-fonctionnelle (Bresnan, 1982) propose «une solution qui consiste à saturer une des places du prédicat transitif au moyen d'une quantification existentielle »¹. Ainsi, le verbe manger est représenté sémantiquement par « manger (x,y) ». Il est possible de saturer soit l'argument x, soit l'argument y, d'où :

a. Il existe x tel que [manger (x,y)]

b. Il existe y tel que [manger (x,y)]

La première saturation correspond au participe passé dans : le chat a été mangé (par quelqu'un) ; la seconde correspond au participe présent dans l'expression : le chat est mangeant (quelque chose).

Cette solution n'est pas suffisante. Si la quantification de l'argument x, interprété comme un agent, est nécessaire pour rendre compte du prédicat passif, il faut introduire une autre opération — la conversion du prédicat — qui permettra de reconstituer une structure active à partir de la structure de la phrase passive. Nous reprendrons plus loin ce problème en considérant le prédicat passif comme un prédicat complexe qui devra contenir en lui-même la notion d'agent non spécifié. En effet, dans la passive courte, l'agent n'est pas explicité, mais son rôle se manifeste lorsqu'on compare la passive courte à sa contrepartie active :

Ce livre a déjà été lu — > On a déjà lu ce livre

A l'actif, le pronom indéfini on est l'indice d'un agent non spécifié ; ce dernier est intégré dans le verbe passif on été lu. C'est la raison qui nous a fait préférer l'expression « passive courte » à celle de « passive sans agent » : dans la passive courte un agent est toujours impliqué même s'il n'est pas reconstitué par le contexte.

¹BRESNAN Joan, 1982. « The Passive in Lexical Theory », in J. Bresnan (éd.) : The mental representation of grammatical relations, Cambridge-Massachusetts : MIT Press, p. 3-86.

La présence d'un agent impliqué dans une construction passive courte permet d'opposer le prédicat passif (qui intègre un agent non spécifié) au prédicat adjectival (qui n'intègre pas un agent). Comparons, par exemple, la passive courte à la construction adjectivale :

a. *La porte a été ouverte (par quelqu'un) — On a ouvert la porte.*

b. *La porte est ouverte (et non pas fermée).*

L'opposition entre les deux est clairement marquée dans certaines langues.

Les deux types de formes composées.

On distingue deux types de formes composées :

- les formes des temps composés, qui expriment l'aspect accompli ;

Les temps concernés sont : le passé composé, le passé antérieur, le plus-que – parfait et le futur antérieur de l'indicatif, le conditionnel passé, le passé et le plus – que – parfait du subjonctif, l'impératif passé, l'infinitif passé et le participe passé.

Quand tu auras équeuté les cerises tu les feras cuire dans ce chaudron.

Le futur antérieur *auras équeuté* indique que l'interlocuteur doit avoir accompli l'action d'*équeuter* les cerises avant de les mettre dans le chaudron.

La voix passive, se forme au moyen de l'auxiliaire être suivi du participe passé du verbe. Cela concerne aussi les verbes irréguliers.

- les formes composées de la voix passive qu'on rencontre à tous les modes et à tous les temps.

*Le gardien **referme** la cage du gorille.* (voix active)

*La cage du gorille **est refermée** par le gardien.* (voix passive)

Les auxiliaires

On appelle auxiliaire le verbe être ou avoir quand celui-ci sert à conjuguer un verbe en se joignant au participe passé de ce verbe.

Les formes surcomposées

Il existe également des formes surcomposées combinant l'auxiliaire être ou avoir

A la forme composée avec un participe passé et exprimant sous une forme particulière l'aspect accompli.

Quand il a eu ramassé le bois , il a fait un grand feu.

La répétition des auxiliaires

Les temps composés sont formés à l'aide de l'auxiliaire être ou avoir.

L'auxiliaire avoir s'emploie avec les verbes transitifs.

Il a plongé les cerises dans l'eau bouillante.

Avoir s'emploie également avec la plupart des verbes intransitifs dont le verbe entre.

Il a couru trop longtemps.

Il a été rapide.

L'auxiliaire être s'emploie avec quelques verbes intransitifs perfectifs c'est –à– dire qui expriment une action orientée vers un terme final. il s'agit de verbes de mouvement ou de changement d'état.

Tomber : le ballon est tombé dans le puits.

être s'emploie aussi :

-avec les verbes pronominaux et les constructions pronominales.

Il s'en est aperçu.

- à la voix passive.

Les formes de la voix passive

A la voix passive, tous les temps ont une forme composée.

Des temps comme le présent, l'imparfait, le futur ou le passé simple sont constitués de deux mots : l'auxiliaire *être* suivi du participe passé.

Les vainqueurs sont applaudis par la foule.

ils étaient applaudis, ils seront applaudis, ils furent applaudis

Des temps comme le passé composé, le plus-que-parfait, le futur antérieur ou le passé antérieur sont composés de trois mots : l'auxiliaire *être* à une forme composée suivi du participe passé.

Les vainqueurs ont été applaudis par la foule.

Ils avaient été applaudis, ils auront été applaudis, ils eurent été applaudis

L'aspect accompli peut également, parfois, être marqué par la voix passive.

Aujourd'hui, on élit le nouveau président de l'association.

On utilise la voix passive pour mettre en valeur le résultat d'une action pour insister sur celui (objet ou personne) qui subit l'action.

La voix passive se forme à partir de *être* suivi du participe passé (attention aux verbes irréguliers). Elle peut être utilisée à tous les temps c'est alors le verbe *être* qui est conjugué. Le participe passé lui reste invariable.

Présent : La cuisine est nettoyée.

Imparfait : La cuisine était nettoyée.

Futur simple : La cuisine sera nettoyée.

Passé composé : La cuisine a été nettoyée.

Plus-que-parfait : La cuisine avait été nettoyée.

La forme passive peut aussi être utilisée avec les modaux.

Ex. *La cuisine doit être nettoyée.*

Quand il est nécessaire de préciser l'agent (= celui qui fait l'action) on utilise la préposition *par*. Ex. *Les voleurs ont été pris par la police*

3. L'analyse comparative de la voix passive de l' ouzbek et du français

En ouzbek les voix se divisent en cinq groupes. Le mot « majhul » signifie « noma'lum », « noaniq ».¹ En ouzbek la voix passive se forme avec les terminaisons suivantes : -n, -in, -l, -il comme dans le français les phrases contenant un verbe transitif peuvent sans que le sens profond change être transformées de telle sorte que le complément d'objet devient le sujet, le sujet devient complément d'argent et le verbe prend une forme spéciale, à terminaisons -n, -in, -l, -il. C'est la voix passive

La voix passive se forme dans telle temps :

Passé composé : *La cuisine a été nettoyée*

Présent : *Cette grippe se soigne bien par l'aspirine*

Futur simple : *La leçon sera comprise*

Imparfait : *La cuisine était nettoyée*

¹“O'zbek tilining izohli lug'ati”. “O'zbekiston milliy ensiklopediyasi” Davlat ilmiy nashriyoti, Toshkent, 2006-yil, 2-jild, 524-bet

CONCLUSION

Voilà j'ai travaillé sur le thème « L'analyse comparée des constructions passives, dans le français et l'ouzbek ». Dans le français la voix passive les phrases contenant un verbe transitif peuvent sans que le sens profond change être transformées de telle sorte que le complément d'objet devient le sujet, le sujet devient complément d'objet et le verbe prend une forme spéciale, au moyen de l'auxiliaire *être* et du participe passé. C'est la voix passive.

Cette situation en ouzbek les phrases de la voix passive contenant un verbe transitif peuvent sans que le sens profond change être transformées de telle sorte que le complément d'objet devient le sujet, le sujet devient complément d'objet et le verbe prend une forme spéciale, à terminaisons –n, –in, –l, –il.

Dans le français la voix passive se forme à partir de *être* suivi du participe passé (attention aux verbes irréguliers). Elle peut être utilisée à tous les temps c'est alors le verbe *être* qui est conjugué. Le participe passé lui reste invariable.

En ouzbek les voix se divisent en cinq groupes. Mais dans le français la voix passive se divise en deux groupes. Ce sont la voix active et la voix passive. La voix passive se forme dans tels temps : Passé composé, Présent, Futur simple, et Imparfait.

Dans le français les temps concernés sont : le passé composé, le passé antérieur, le plus-que-parfait et le futur antérieur de l'indicatif, le conditionnel passé, le passé et le plus-que-parfait du subjonctif, l'impératif passé, l'infinitif passé.

LISTE DE LITTÉRATURES UTILISÉES

1. Bescherelle La grammaire pour tous. Nicolas Laurent, Bénédicte Delaunay
2. ANSCOMBRE Jean-Claude, 1986. « L'article zéro en français : un imparfait du substantif ? », Langue française : Déterminants et détermination, L. Picabia (éd.) Paris :
3. Larousse, p. 4-39.
4. BAKER Mark, Kyle JOHNSON, Ian ROBERTS, 1989. « Passive Arguments Raised »,
5. Linguistic Inquiry, Vol. 20 (2) : 219-51.
6. BENVENISTE Emile, 1966. « Etre » et « avoir » dans leurs fonctions linguistiques » in Problèmes de linguistique générale, 1966, Paris : Gallimard, p. 187-207.
7. BRESNAN Joan, 1982. « The Passive in Lexical Theory », in J. Bresnan (éd.) : The mental Representation of grammatical relations, Cambridge-Massachusetts : MIT
8. Press, p. 3-86.
9. CHOMSKY Noam, 1981. Lectures on Government and Binding, Dordrecht : Foris.
10. CURRY Haskell B. and Robert FEYS, 1958. Combinatory Logic, vol. I, Amsterdam : North-Holland Publishing Company.